



Mariage à l'étranger en étant en instance de divorce

Par **mostafa**, le **18/04/2009** à **16:41**

Bonjour,

je suis en instance de divorce depuis quelques mois(j'attends juste mon jugement).j'ai passé le cap de la conciliation avec la signature de l'acceptation du divorce sans considération des faits et j'ai reçu le p.v de non conciliation du tribunal. quelques mois après je me suis marié en algerie.

ma question: est-ce-que ce mariage est valide en france? et quels sont les consequences?
merci

Par **Marion2**, le **18/04/2009** à **19:54**

Bonsoir,

Non, ce mariage n'est pas valable en France. Vous vous êtes remarié alors que le divorce n'était pas prononcé officiellement.